



ST GIRONS • Président : Jean-Luc SERVAT
Tél : 06 88 20 00 37 • Trésorier: Mathieu FACHIN Tél : 06 72 18 81 12

secteur d'influence piscicole : Le Salat, du barrage de Kercanac à Lacave, le Lez, en aval d'Alas et ses affluents, le Baup en aval de Lescure et ses affluents. Le Volp, de sa source au gouffre de Mérigon et ses affluents. Le Lens et ses affluents, de sa source à la limite de la Haute-Garonne. 1^{ère} cat : Le Volp en amont du plan d'eau du Pacherot. Le Lens et ses affluents sur les communes de Fabas, Cézizols et Tourtouse. 2^{ème} cat : le Volp le long et en aval du plan d'eau du Pacherot.

réserve préfectorale : **Le Lez** : Commune d'ENGOMER

Limite amont : prise d'eau canal Martin - Limite aval : 200 m de la limite amont (panneau).

réserves de société : **Le Volp** : Commune de STE CROIX VOLVESTRE Limite amont : le pont sur la D135 - Limite aval : confluent ruisseau de la forêt. **Commune de MERIGON** Limite amont : pont Pas de Tagnière - Limite aval : confluent avec le ruisseau du Pas du Couserans. Ruisseau du Pas du Couserans sur toute sa longueur - Ruisseau de St Jean - Ruisseau de la Sabine - Ruisseau de la forêt.

parcours sans tuer : **1 Le Salat** : Commune de Lacave (800m) - limite amont : 800m en amont de la centrale de Lacave - limite aval : digue de la centrale de Lacave. **2 Le Salat** : Commune de St Giron (900m) - limite amont : passerelle des vicomtes - limite aval : digue Caire - stade Buffelan. **PARCOURS PASSION LABEL FNFP**

postes handipêche : Aménagés sur le Salat dans les communes de Prat Bonrepaux, Caumont, St Lizier. Aménagés sur le Lez dans la commune d'Engomer. Aménagés autour du lac de Pacherot.

dépositaires (cartes de pêche) :

- Magasin L'Affût à St Giron T 05 61 66 22 20
- Office de tourisme à St Giron T 05 61 96 26 60
- Office de tourisme à Ste Croix Volvestre T 05 61 04 60 55

Tourisme

office de tourisme :

- St Giron : 05 61 96 26 60
- Ste Croix Volvestre 05 61 04 60 55

Parcours Labellisé FNFP

Parcours sans tuer de St Giron : Parcours labellisé PASSION

hébergements labellisés pêche :

- 3 Chambres d'hôtes à Lorp cap : 12 pers
RESA : 06 12 52 36 00
- Camping d'Audinac les bains emplacements : 115
locatifs : 62 RESA : 05 61 66 44 50
- Gîtes et chambres d'hôtes à Mercenac gîtes : 5
chambres d'hôtes : 10 RESA : 05 61 96 65 40

Observations : asticot autorisé sur le Lez et le Salat. 2 cannes autorisées sur le domaine public [du barrage de la papeterie de Roquelaure (amont) au pont de Lacave (aval)].

Quota sur la rivière Salat entre - limite amont : le pont de Saint-Lizier et - limite aval : la sortie du département. Le quota est de 10 truites par jour et par personne avec un maximum de 2 truites fario (ex : 10 arc en ciel ou 9 arc + 1 fario ou 8 arc + 2 fario).

Ste Croix : asticot interdit en 1^{ère} catégorie. Pêche de nuit interdite sur le lac. Pêche en barque interdite.

RP

RS

ST

CP



PARCOURS TRUITE LOISIR

Parcours de 1^{ère} cat, simple d'accès où la pêche est facilitée par l'apport régulier de truites surdensitaires. Ce parcours est destiné aux pêcheurs débutants qui désirent s'initier à la pêche de la truite et aussi aux pêcheurs confirmés qui veulent passer un bon moment au bord de l'eau.

Le Salat - commune de Saint Giron

Limite amont : 100m en aval du canal de restitution de Palètes - Aplomb route du Syocerp
Limite aval : chaussée Arial amont



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique
Parc technologique delta sud
336 rue Antoine de Saint-Exupéry
09340 VERNIOLLE
Tel. 05 61 600 700
www.peche-ariège.com
federation@peche-ariège.com

FICHE D'INFORMATION AAPPMA

Nom AAPPMA : La Truite Noire St-Gironnaise

Siège social : Saint-Giron

Président : SERVAT Jean-Luc

Adresse AAPPMA : Route Principale - 09800 - AUCAZEIN

Tel président : 06 88 20 00 37

Courriel président : servat.jean-luc@orange.fr

Site web AAPPMA :

Facebook AAPPMA :

<https://www.facebook.com/Aappma-La-truite-noire-Saint-Gironnaise-934584969943758/>

Trésorier : FACHIN Mathieu

Tel trésorier : 06 72 18 81 12

Linéaire ruisseaux 1^{ère} : 291 km

Linéaire rivières 1^{ère} : 68 km

Linéaire grandes rivières 1^{ère} : 41 km

Surface lacs réciprocaire : 1,6 ha

Linéaire ruisseaux 2^{ème} : 10 km

Linéaire rivières 2^{ème} : 0

Linéaire grandes rivières 2^{ème} : 3,5 km

Famille poissons dominante : Salmonidés